

V2023



Sécurité Environnement
Accompagnement Qualité
Santé

STMicronics
Site de Rousset

Formation des entreprises
extérieures

PROCÉDURE D'INSCRIPTION À LA FORMATION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES DE STMICROELECTRONICS - SITE DE ROUSSET

Votre entreprise intervient sur le site de STMicroelectronics de Rousset.

Pour accéder au site sans accompagnement, votre collaborateur/trice doit suivre la ou les formation(s) ci-dessous.

Votre collaborateur/trice doit intervenir en salle blanche	<input type="checkbox"/>	→	Il/Elle doit suivre les modules HSE et Clean Concept
Votre collaborateur/trice ne doit pas intervenir en salle blanche	<input type="checkbox"/>	→	Il/Elle doit suivre uniquement le module HSE
Sa formation arrive à échéance (3 ans)	<input type="checkbox"/>	→	Il/Elle doit suivre un recyclage
Sa formation a plus de 3 ans	<input type="checkbox"/>	→	Il/Elle doit refaire une formation initiale

Comment faire :

1. Se mettre en relation avec AQSE Conseil formation, organisme de formation externe, mandaté par STMicroelectronics de Rousset pour effectuer ces formations.

Par mail : frederique@aqse-france.com

Par téléphone : **04 38 12 88 56** (demander Mme Frédérique BELAN)

Demander les dates et disponibilités des sessions (réurrence de 2 sessions par mois à raison de 11 inscriptions maximum / session ; des sessions supplémentaires peuvent être mises en place en fonction du besoin).

Hors sessions supplémentaires, les formations sont réalisées le lundi après-midi (13h30-17h30), pour le module Clean concept (accès aux salles blanches uniquement), - et le mardi toute la journée (08h30/16h30) pour le module HSE (obligatoire à tous).

2. Choix et réservation des dates :

- Réservation par téléphone : la réservation, en direct, est ferme → attente du bulletin d'inscription
- Réservation par mail : la réservation n'est confirmée que par retour du mail de confirmation d'AQSE Conseil Formation.

Il est possible qu'entre le temps où les disponibilités ont été communiquées et le retour du client, que les places aient été attribuées. Dans ce cas, un nouveau planning est communiqué.

Il n'y a pas de priorités.

Le premier qui réserve se voit attribuer la place.

Les places sont réservées pour 15 jours. Sans retour du bulletin d'inscription complété sous 15aine, AQSE Conseil Formation se réserve le droit de les réattribuer les places.

3. Le bulletin d'inscription :

Le bulletin (page 2 de ce document) doit être IMPÉRATIVEMENT retourné TOTALEMENT complété par mail à frederique@aqse-france.com.

Sans ce bulletin d'inscription, il n'y aura pas de convocation, la place sera reprise sous 15 jours.

Ce bulletin d'inscription est un contrat entre AQSE Conseil formation et le client. Il fait foi de devis.

Il vous **engage à respecter les CGV**.

4. La convocation :

A réception du bulletin d'inscription complété, un mail de vous sera adressé. Il fera foi d'attestation d'inscription et de convocation.

Il reprend le ou les modules, la ou les date(s) d'inscription, le nom du participant, les horaires, l'adresse du lieu de formation et autres consignes liées à la formation. Il est complété par 2 pj. : le règlement intérieur à communiquer impérativement au participant et le plan d'accès du lieu de la formation. Le participant devra se présenter avec le jour de la formation.

5. Annulation de la participation de votre collaborateur/trice :

- L'annulation du fait de l'entreprise notifiée à AQSE Conseil Formation, par écrit, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu à remboursement intégral des sommes perçues ou à une annulation sans pénalités.
- Pour une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début de la session, le coût total de la formation est facturé.

6. Volet administratif :

5. 1. Vous êtes le responsable de la formation de votre entreprise :

Merci de compléter parfaitement le bulletin d'inscription.

Celui-ci servira à l'inscription, la convocation, la facturation, la convention (cas unique des prises en charge OPCO).

5. 2. Vous n'êtes pas le responsable de la formation :

Contactez impérativement votre RH ou service formation ou le siège pour connaître la procédure interne à votre entreprise.

Demander l'édition d'un bon de commande si l'entreprise en émet, l'envoyer à frederique@aqse-france.com.

Se renseigner sur l'adresse de facturation. L'indiquer sur le bulletin d'inscription si celle-ci est différente.

Remplir, signer, tamponner le bulletin d'inscription, le renvoyer à frederique@aqse-france.com.

7. Facturation :

Merci d'indiquer les noms, tél., adresse e-mail de la personne qui recevra la facture qui vaut pour convention simplifiée

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA FORMATION ENTREPRISES EXTÉRIEURES DE STMICROELECTRONICS - SITE DE ROUSSET



<input type="checkbox"/> Module HSE - formation initiale	1 jour	140 € HT	Soit 168 € TTC
<input type="checkbox"/> Module HSE - recyclage	1 jour	140 € HT	Soit 168 € TTC
<input type="checkbox"/> Module Clean concept - formation initiale ou recyclage	0,5 jour	70 € HT	Soit 84 € TTC
<input type="checkbox"/> Module HSE et Clean Concept - formation initiale	1,5 jour	210 € HT	Soit 252 € TTC
<input type="checkbox"/> Module HSE et Clean concept - recyclage	1,5 jour	210 € HT	Soit 252 € TTC

Lieu de la formation : Hôtel Aix Sainte Victoire, 1350 avenue Olivier Perroy, ZI de Rousset-Peynier, 13170 FUYEAU

PROCÉDURE : cf. page 1

Ce document fait foi de devis

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION :

Délai d'accès : 30 jours

Nom _____	Prénom _____	
Fonction _____	Téléphone _____	E-mail _____

ENTREPRISE :

Raison sociale _____	Adresse de facturation si différente (hors prise en charge OPCO) _____
Adresse complète _____ _____	Vous émettez un bon de commande : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Tél. : _____ N° Siret _____	Adresse e-mail d'envoi de la facture numérique : _____
Activité _____ Vous êtes une agence d'intérim : Nom de l'entreprise pour laquelle le ou les stagiaires interviendront sur le site :	Responsable comptabilité fournisseur : Nom, Prénom : _____ Tel.: _____ Adresse e-mail : _____

Demande une subrogation par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO) : _____	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Adresse complète OPCO _____	Nom Prénom interlocuteur OPCO _____	Adresse e-mail interlocuteur OPCO _____
_____	Tél. interlocuteur OPCO _____	Numéro dossier OPCO _____

PARTICIPANT(S) A LA FORMATION + CHOIX MODULE(S)

Nom(s)	Prénom(s)	Dates de formation validées	HSE	Recycl HSE	Clean concept	Recyclage Clean concept
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REGLEMENT :

100% du montant TTC à l'inscription par chèque établi à l'ordre de AQSE Conseil Formation ou par virement.

Une facture acquittée valant **convention simplifiée** sera envoyée dès réception du règlement.

En signant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Date :

Signature :

Cachet de l'entreprise

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA FORMATION ENTREPRISES EXTÉRIEURES DE STMICROELECTRONICS - SITE DE ROUSSET CONDITIONS GÉNÉRALES



Article 1 - Objet :

Les présentes conditions générales s'appliquent à la formation "Entreprises Extérieures" organisée pour STMICROELECTRONICS Rousset.

Article 2 - Inscription - Règlement :

Toute inscription devra être matérialisée par l'envoi d'un bulletin d'inscription. Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement de la totalité de la formation toutes taxes comprises correspondant ou de l'accord de l'organisme gestionnaire des fonds de formation du client. Le cas échéant : à **30 jours** fin de formation. Le règlement peut être effectué par chèque bancaire ou par virement.

IBAN FR76 1009 6180 9300 0263 8750 148 BIC CMCIFRPP

Le commanditaire de l'action de formation devra faire le nécessaire auprès de ses services : administratif et comptable, afin qu'ils soient avertis des conditions définies entre nos deux sociétés (déclenchement de commande avec n°, conditions de règlement, date du règlement à l'échéance prévue par cette convention...).

La feuille de présence et les attestations individuelles de formation sont envoyées à la fin de la formation.

Article 3 - Convention de formation :

AQSE Conseil Formation établit une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Article 4 - Convocation - Justificatifs :

Une convocation sera adressée, par mail, au responsable chargé de l'inscription qui devra la faire parvenir au participant.

À l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, feuille de présence) seront adressées à l'entreprise.

Article 5 - Prix : Le prix hors taxes de la formation est ferme et non négociable. La TVA, applicable lors du règlement, est à la charge du client. Son taux est de 20%. Le prix comprend : l'animation et la documentation remise à chaque participant. Les documents remis aux participants sont réservés à leur usage exclusif. Leur reproduction est interdite.

Le prix ne comprend pas : les frais du repas de midi qui restent à la charge de l'entreprise ou de chaque stagiaire.

Article 6 : Prise en charge de la formation :

Si la formation est prise en charge par un organisme payeur, AQSE devra en être avertie dans les meilleurs délais. Le contrat de prise en charge devra nous être adressé par l'organisme 15 jours avant le début de la formation.

Tout contrat arrivant après la formation, ne sera pas validé et le client devra s'acquitter lui-même du coût total de la formation.

À la demande de l'organisme payeur, dans le cadre de la démarche qualité, le client communiquera les éléments nécessaires à la vérification de la bonne tenue de la formation, du respect du programme et des attentes des stagiaires.

En cas de refus de la prise en charge par l'organisme gestionnaire des fonds de formation, pour un motif quelconque, le règlement sera à la charge du client.

Article 6 - Report - Annulation :

AQSE Conseil Formation, en accord avec STMICROELECTRONICS ROUSSET, se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation.

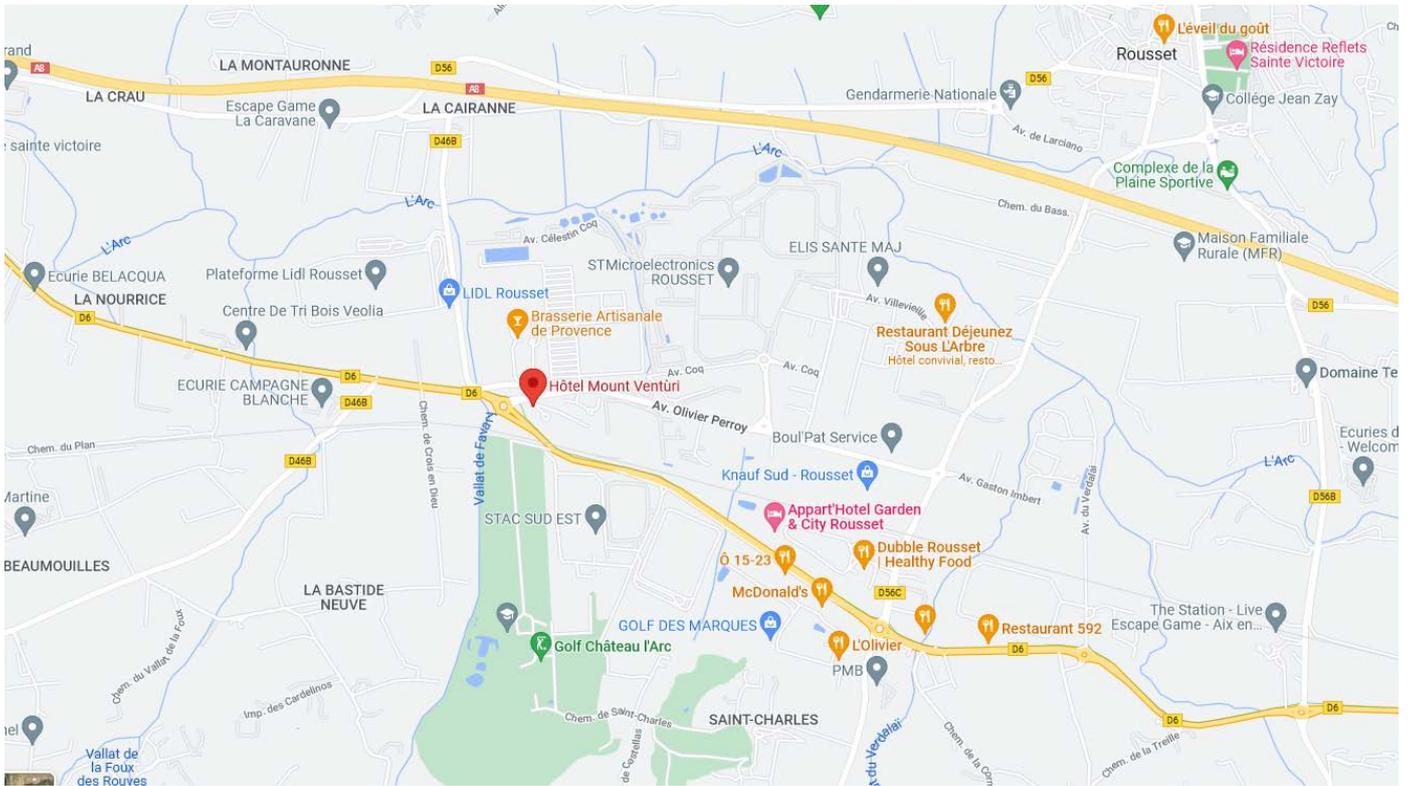
Dans ce cas, elle informe l'entreprise dans les plus brefs délais. Au choix de l'entreprise, AQSE Conseil Formation reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. L'entreprise ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

- L'annulation du fait de l'entreprise notifiée à AQSE Conseil Formation, par écrit, au plus tard 5 jours ouvrés avant le début de la session, donne lieu à remboursement intégral des sommes perçues.
- Pour une annulation intervenant moins de 5 jours ouvrés avant le début de la session, le coût total de la formation est facturé.

En cas d'absence, totale ou partielle, d'un participant à une session de formation, quel qu'en soit le motif, la totalité de la formation sera facturée. L'entreprise ne peut prétendre à aucun remboursement ou avoir.

Article 7 - Règlement des litiges :

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, AQSE Conseil Formation et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de GRENOBLE.



Du centre - ville d'Aix

Direction Nice par la RN7, au rondpoint du Canet, suivre ZI Rousset - Peynier.

Au feu, prendre à gauche puis suivre la direction " Zone Industrielle de Rousset - Peynier"

Ne pas suivre le village de Fuveau.

L'hôtel se trouve face au golf Sainte Victoire.

De l'aéroport Marseille Provence

Direction Aix en Provence par la RD9,

Puis direction Nice par autoroute, sortie n°32 Fuveau - Trets

Suivre la direction "Zone Industrielle de Rousset - Peynier"

Ne pas suivre le village de Fuveau

Depuis Marseille

Direction Aix en Provence par la RD9

Puis direction Nice par autoroute, sortie n°32 Fuveau - Trets

Suivre la direction "Zone Industrielle de Rousset - Peynier"

Ne pas suivre le village de Fuveau.

Depuis Nice ou Aubagne

Direction Aix en Provence par autoroute, sortie n°32 Fuveau- Trets

Suivre la direction "Zone Industrielle de Rousset - Peynier"

Ne pas suivre le village de Fuveau.

HOTEL MOUNT VENTURI

(anciennement « AIX-SAINTE VICTOIRE »)

1350 Avenue Olivier Perroy

Z-I de Rousset-Peynier

13710 FUVEAU

04 42 68 19 19

PLAN D'ACCES

PUBLIC CONCERNE	Tous intervenants extérieurs travaillant pour le compte de STM ROUSSET	PREREQUIS	Aucun prérequis technique	DATES	Nous consulter
DUREE	4h	PRIX	70 € HT* / pers. soit 84 € TTC / pers. <small>*TVA : 20%</small>	LIEU	Hôtel Mount Venturi 1350 avenue Olivier Perroy ZI de Rousset-Peynier 13710 FUYEAU

CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ La présentation de l'entreprise STMicroelectronics, ses activités et ses produits
- ◆ L'environnement de la salle blanche et ses caractéristiques spécifiques
- ◆ Les exigences et les règles STMicroelectronics Rousset en salle blanche
- ◆ Les attitudes à adopter en tant qu'intervenant extérieur

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- ◆ Etre capable d'identifier les sources de contamination en salle blanche
- ◆ Être capable de s'habiller et de se déshabiller en respectant les principes Clean Concept

PROGRAMME

Partie 1 : Généralités STMicroelectronics ROUSSET

- Présentation de l'entreprise STMicroelectronics : activités et produits
- Présentation de la fabrication d'une plaquette et d'une puce
- Présentation du process de fabrication STMicroelectronics Rousset (les grandes lignes)
- Présentation de l'impact financier en cas de contamination
- Présentation des principaux clients

Partie 2 : Description d'une salle blanche

- Connaître les spécificités techniques en salle blanche
- Connaître les classes d'air en fonction des contraintes des zones de production
- Identifier les sources principales de contamination d'une salle blanche :
 - contamination particulaire
 - contamination ionique
 - contamination ESD (Electric Static Discharge)
 - contamination humaine
 - contamination cuivre
- Connaître les impacts des contaminations sur les produits STMicroelectronics Rousset

Partie 3 : L'organisation définie chez STMicroelectronics Rousset afin de combattre les sources de contamination

- Connaître les barrières à la contamination :
 - SAS et isolation
 - Lieux de décontamination

- Notion de surpression
- Spécificités techniques d'une salle blanche
- L'attitude clean concept
- Connaître et appliquer les règles de travail Clean Concept :
 - Habillage / déshabillage
 - Les obligations et les interdictions
 - Nettoyage des matériels et équipements

Partie 4 : Cas spécifique lors de casse de plaquettes cuivre

- Savoir identifier un pod cuivre
- Connaître le protocole cuivre

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel
- Face à face et diaporama
- Mise en situation
- Remise d'une documentation très complète
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'ÉVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : questionnaire à choix multiple à l'aide d'une QuizBox
- Fiche de présence
- Attestation de formation (sous réserve de l'assiduité du participant)

DÉLAIS D'ACCÈS

- La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation est de 30 jours.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements recevant du public, aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, le commanditaire devra informer la société AQSE pour aménager les conditions d'accueil.

PUBLIC CONCERNE	Tous intervenants extérieurs travaillant pour le compte de STM ROUSSET	PREREQUIS	Aucun prérequis technique	DATES	Nous consulter
DUREE	7h	PRIX	140 € HT* / pers. soit 168 € TTC / pers. <small>*TVA : 20%</small>	LIEU	Hôtel Mount Venturi 1350 avenue Olivier Perroy ZI de Rousset-Peynier 13710 FUYEAU

CONTENU GENERAL DE LA FORMATION

La formation aborde :

- ◆ La vision et les règles santé-sécurité-environnement-sûreté de STMicroelectronics ROUSSET
- ◆ Les risques principaux du site STMicroelectronics ROUSSET
- ◆ Les principaux impacts environnementaux du site STMicroelectronics ROUSSET

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- ◆ Etre capable de cerner les principales règles du site STMicroelectronics ROUSSET sur les aspects santé-sécurité-environnement-sûreté
- ◆ Être capable de caractériser et de définir les principaux risques présents sur site STMicroelectronics ROUSSET

PROGRAMME

Partie 1 : Généralités STMicroelectronics ROUSSET

- Présentation générale du site
- Présentation du service EHSS
- Présentation de la politique EHSS
- Présentation du code de conduite RBA

Partie 2 : Module Sécurité-Santé – notions générales

- Connaître la notion de danger et de risque
- Identifier des situations à risque
- Connaître la signalisation de sécurité

Partie 3 : Module Sécurité-Santé – risques spécifiques et règles STMicroelectronics ROUSSET associés

- Connaître les risques principaux du site STMicroelectronics ROUSSET et comprendre les règles spécifiques associées
- Présenter les risques spécifiques suivants :
 - Risques liés aux déplacements
 - Risques liés à la circulation
 - Risques chimiques
 - Risques incendie-explosion
 - Risques d'anoxie
 - Risque légionellose
 - Risque électrique

- Risques liés aux manipulations et aux manutentions
- Risques liés au travail en hauteur
- Risques mécaniques
- Risques liés aux rayonnements
- Risques liés à aux addictions
- Présenter l'organisation STMicroelectronics ROUSSET dans la gestion des travaux confiés aux prestataires extérieurs
- Présenter les conduites à tenir en situation d'urgence (incendie, accident, évacuation, déversement de produits chimiques, électrisation-électrocution, projection de produits chimiques, fuite de gaz)

Partie 4 : Module Environnement

- Connaître les impacts environnementaux du site
- Connaître les règles essentielles du site dans la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie

Partie 5 : Module Sécurité

- Présenter les missions et les moyens du service sécurité
- Connaître les règles relatives à la sécurité du site (règlement intérieur, règles spécifiques)
- Présenter succinctement l'organisation du site pour prévenir des actes de malveillance

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

- Formation en présentiel
- Face à face et diaporama
- Remise d'une documentation très complète
- FORMATEUR : la formation est assurée par un animateur/consultant en prévention des risques professionnels

DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

- En début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un tour de table
- En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : questionnaire à choix multiple à l'aide d'une QuizBox
- Fiche de présence
- Attestation de formation (sous réserve de l'assiduité du participant)

DÉLAIS D'ACCÈS

- La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation est de 30 jours.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements recevant du public, aménagés pour les personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, le commanditaire devra informer la société AQSE pour aménager les conditions d'accueil.